

DOLE

Site Patrimonial Remarquable
(SPR)

Créé et délimité le 23 juin 1967

Plan de Sauvegarde et de
Mise en Valeur
(PSMV)

- Approuvé par décret en Conseil d'État, le 27 décembre 1993
 - Modifié partiellement le 19 février 2003
- Mis en révision par arrêté préfectoral du 14 septembre 2016

Projet arrêté par délibération
du :

Vu pour être annexé à la
décision

Le Président :



OAP THÉMATIQUES

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PIÈCE n° 4-2 DU DOSSIER RÉGLEMENTAIRE (11 Décembre 2023)

1

PRÉAMBULE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) répondent aux dispositions de l'article L 123-1-4 du Code de l'urbanisme issu de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - article 19 (v). Elles définissent les principes de mise en œuvre des projets règlementés par le PSMV, en cohérence avec les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PSMV mêlent à la fois analyses-explications et préconisations de façon à définir une philosophie, un cadre, une ligne directrice pour la gestion et l'évolution, à terme, d'un espace sans pour autant arrêter un projet (qu'il soit formel ou programmatique).

La première partie de ce document porte essentiellement sur les espaces publics et les opérations de restructuration/requalification du Site patrimonial Remarquable (SPR) géré par le PSMV, à travers des **Orientations Générales** (respect de l'histoire - traitement de l'espace public - biodiversité en ville) et des **Orientations Particulières** localisées par micro-secteur.

Quatre grands thèmes sont développés ici :

- Paysage urbain et Patrimoine Bâti, pour accompagner les évolutions du site dans le souci d'une mise en valeur des principaux éléments patrimoniaux caractérisant le SPR (points de vue, entrée du SPR, concentrations archéologiques, ponctuations patrimoniales),
- Paysage urbain et Espaces Public, pour accompagner l'adéquation des projets d'aménagement de l'espace public avec les usages favorisant des pratiques différenciées et apaisées du SPR afin de mieux en percevoir la valeur,
- Paysage urbain, Végétal et Biodiversité, pour accentuer les aménités urbaines en développant, d'une façon raisonnée, la nature en ville,
- Paysage urbain et Eau, pour favoriser l'intégration des éléments ayant structurés le paysage (le Doubs, les canaux, les berges et les quais), tant historiquement que physiquement, dans leurs pratiques quotidiennes ou exceptionnelles

La deuxième partie s'attache à décrire les conditions minimales à intégrer aux projets visant la mise au présent des immeubles du patrimoine Dolois, tant en ce qui concerne les questions de leurs mises en accessibilité et celles du traitement des aspects environnementaux (durabilité, frugalité, passivité) que de la préservation des ressources et des espèces (animales et/ou végétales).

Ces orientations **thématisées** seront complétées par les orientations **sectorielles** qui s'intéresseront au devenir des secteurs à enjeux importants pour la mise en valeur du territoire.

¹ Image de couverture : Jean-Louis Diard, Copyright @ Survol de France - Photo n° 6926 - survoldefrance.fr - 2006

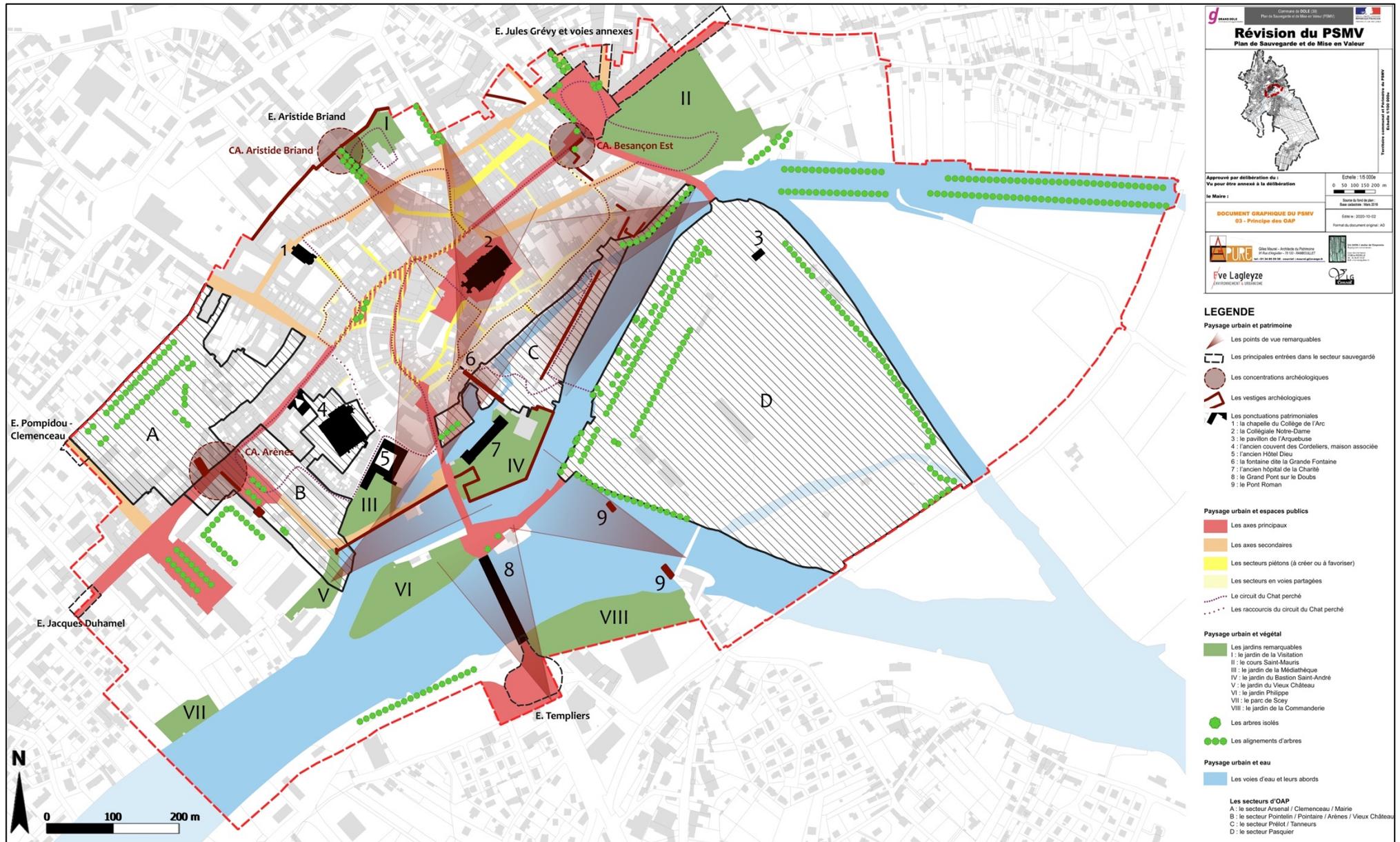
SOMMAIRE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUES

1 - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN	7
A. PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE BATI	7
A.1. ORIENTATIONS GENERALES.....	7
A.1.1. Perception de Dole : vues lointaines et rapprochées.....	8
A.1.2. Silhouette urbaine et vues spécifiques sur des éléments patrimoniaux.....	8
A.2. ORIENTATIONS PARTICULIERES	9
A.2.1. Préambule.....	10
A.2.2. Les points de vue remarquables	10
A.2.3. Les principales entrées dans le SPR	10
A.2.4. Les concentrations archéologiques et les vestiges historiques	15
A.2.5. Les ponctuations patrimoniales.....	15
B. PAYSAGE URBAIN ET ESPACES PUBLICS	16
B.1. ORIENTATIONS GENERALES.....	16
B.1.1. Faire vivre le centre-ville historique en apaisant les voies de communication	16
B.1.2. Permettre la découverte de la ville en priorisant les mobilités douces et en redonnant de la convivialité.....	16
B.1.3. Rationaliser la place de la voiture et du stationnement.....	17
B.1.4. Favoriser tous les types de déplacement.....	17
B.1.5. Traiter les espaces publics en permettant la réversibilité des usages	17
B.1.6. Mettre en place une politique d'éclairage extérieur afin de mettre en scène la ville tout en développant la trame noire.....	17
B.1.7. Développer la nature en ville en adéquation avec les formes urbaines, et en tenant compte des enjeux du 21ème siècle	18
B.1.8. Accentuer les différences d'urbanité entre les secteurs du PSMV	18
B.2. ORIENTATIONS PARTICULIÈRES	19
B.2.1. Les axes principaux	20
B.2.2. Les axes secondaires.....	21
B.2.3. Les secteurs piétons à créer ou à favoriser	21
B.2.4. Les secteurs en voies partagées	22
B.2.5. Les circuits d'animation touristique (chat perché...)	22
C. PAYSAGE URBAIN, VEGETAL ET BIODIVERSITE.....	23
C.1. ORIENTATIONS GENERALES.....	23
C.1.1. Préserver le patrimoine écologique faunistique	23
C.1.2. Protéger et amplifier la Trame Verte du périmètre	23
C.1.3. Valoriser les jardins historiques en mettant en scène leurs caractéristiques	23
C.1.4. Valoriser le patrimoine végétal	24
C.1.5. Développer la flore interstitielle, comme outil de végétalisation des espaces publics, de support à la biodiversité et de valorisation du patrimoine bâti et urbain.....	26
C.1.6. Proposer des palettes végétales différenciées entre le cœur de ville, ses abords et la vallée, en développant notamment les essences vivrières	28
C.1.7. Favoriser la biodiversité par des choix d'aménagement des jardins.....	28

C.2.	ORIENTATIONS PARTICULIÈRES	29
C.2.1.	Le cours Saint-Mauris (Monument Historique)	30
C.2.2.	Le jardin des Métamorphoses	30
C.2.3.	Le jardin Philippe	30
C.2.4.	Le jardin sur le bastion Saint-André	31
C.2.5.	Le jardin de la Visitation.....	31
C.2.6.	Le jardin de la Médiathèque	31
C.2.7.	Le jardin du vieux Château.....	31
C.2.8.	Le parc de Scey.....	31
D.	PAYSAGE URBAIN ET EAU	32
D.1.	ORIENTATIONS GENERALES.....	32
D.1.1.	Le paysage de l'eau.....	32
D.1.2.	La gestion de la ressource en eau	34
2 - MISES AU PRESENT DU PATRIMOINE DU BATI		36
A.	EVOLUTION CONTEMPORAINE DU BATI	36
A.1.	ACCESSIBILITE DES REZ-DE-CHAUSSEE	36
A.2.	PRESERVATION DES SOUS-SOLS.....	37
B.	CONFORT DU BÂTI ANCIEN	37
B.1.	ADAPTATION THERMIQUE DES BATIMENTS	37
B.2.	GESTION DES APPORTS DE LUMIERE	38
B.3.	CONFORT CLIMATIQUE DES ESPACES OUVERTS ET ILOTS DE CHALEUR : CF. PARTIES PAYSAGES URBAINS	38
C.	GESTION DE LA FAUNE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE.....	39
C.1.	REGULARISATION DES POPULATIONS DE PIGEONS	39
C.2.	CONSERVATION DES HABITATS DE LA FAUNE PROTEGEES ET PRESERVATION DU PATRIMOINE	40

Identification cartographique des 4 thèmes des Orientations Thématiques pour la mise en valeur des paysages urbains du PSMV



1 - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

A. PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE BATI

A.1. ORIENTATIONS GENERALES

Une partie de la ville ancienne est implantée sur le flanc Sud de la déclivité qui matérialise, en ce lieu, l'ascension des niveaux entre les rives du Doubs et le plateau urbain plus vaste, au Nord. Cette topographie particulière pour ce site d'implantation ancestral favorise la reconnaissance de la silhouette urbaine de Dole qui est une caractéristique majeure de la perception de la ville. L'échelonnement des volumes bâtis construits dans la pente qui semblent comme suspendus au-dessus de l'eau et des espaces verts, la diversité des travées et des toitures, ponctuées par les éléments accompagnateurs (lucarnes, cheminées, ...), procurent une force tranquille à la composition d'ensemble. La collégiale, implantée au point le plus haut du plateau, vient marquer le paysage par sa volumétrie affirmée et elle contribue cependant à maintenir la diversité de la silhouette urbaine grâce à la forme de son clocher, au traitement du pignon de la croisée du transept et au rythme des pinacles et des baies de sa façade Sud.



A.1.1. Perception de Dole : vues lointaines et rapprochées

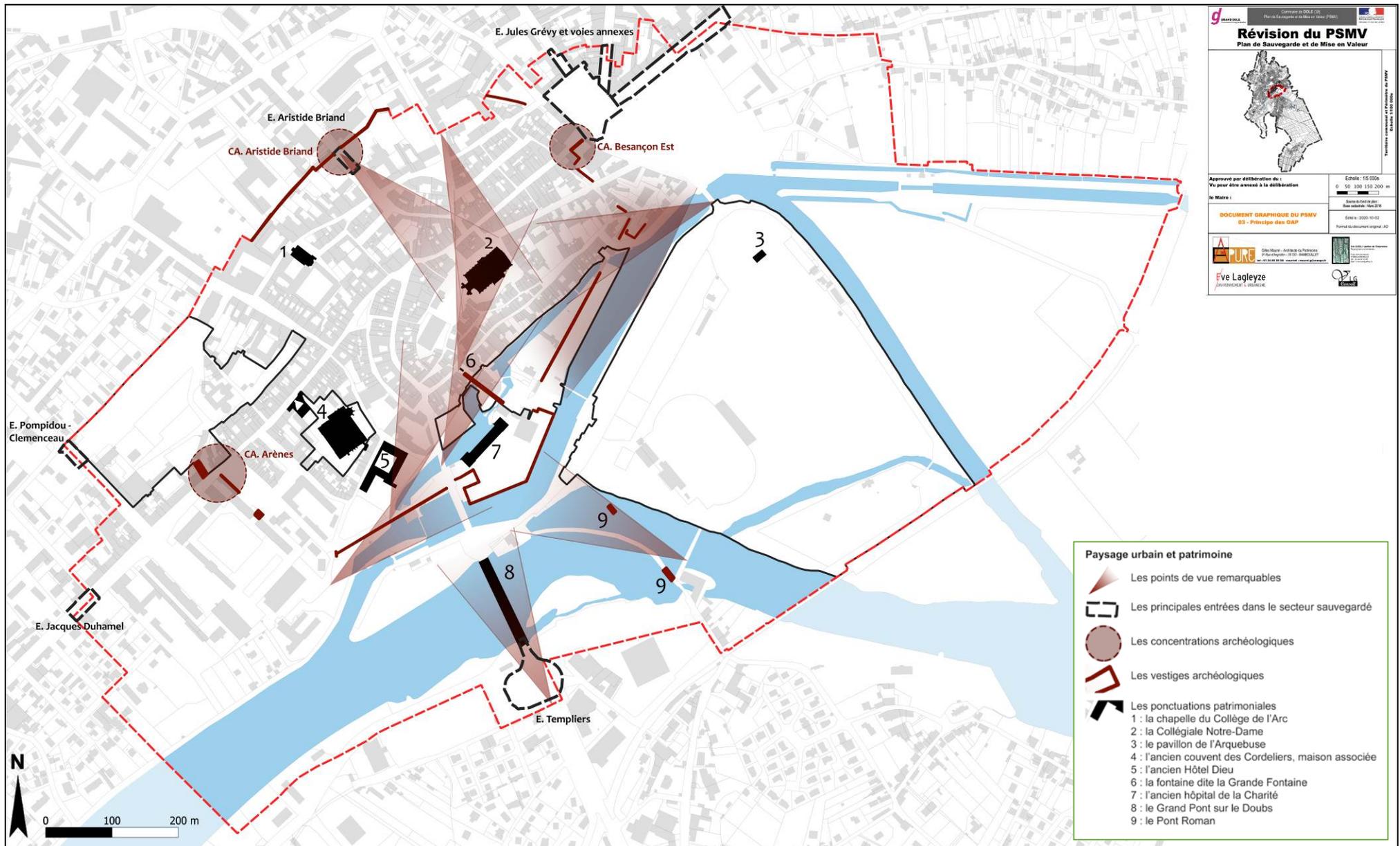
Maintenir la qualité de la perception de la ville ancienne par un traitement soigné de ses franges et de ses accès afin d'accompagner la découverte visuelle du site depuis les points de vue majeurs.

Favoriser la reconnaissance spontanée de la silhouette du centre ancien en privilégiant la forme haute des toitures, leurs étagements et l'utilisation de la tuile plate petit moule en terre cuite.

A.1.2. Silhouette urbaine et vues spécifiques sur des éléments patrimoniaux

Les immeubles Dolois du centre ancien sont caractérisés par des pentes de toiture très prononcées ce qui donne à la "cinquième" façade une présence visuelle très importante lors des déambulations en ville. L'objectif patrimonial est de maintenir cette disposition et, afin d'assurer la qualité attendue pour ces ouvrages, il est nécessaire de porter une attention particulière aux éléments contemporains qui pourraient venir perturber cette lecture. Les projets veilleront à respecter cette recommandation.

A.2. ORIENTATIONS PARTICULIÈRES



A.2.1. Préambule

Toute demande d'autorisation de travaux sur les éléments concernés par les points de vue remarquables, les entrées identifiées du SPR ou les vues sur les "ponctuations patrimoniales" doit être accompagnée d'une vue d'ensemble pour évaluer l'impact des interventions dans le paysage urbain.

A.2.2. Les points de vue remarquables

La perception immédiate des édifices majeurs du patrimoine Dolois –en particulier la collégiale–, et de la morphologie de son site d'implantation, s'établit depuis des points de vue particuliers situés à l'intérieur du périmètre du Site Patrimonial Remarquable, ou depuis ses abords proches. L'objectif général de cette orientation est d'accompagner le maintien de cette reconnaissance visuelle dans le cas d'évolutions à venir. Ces orientations viennent compléter les prescriptions des 2 points de vue identifiés par le PLUi situés aux abords du Site Patrimonial Remarquable (objet/règle : risque d'atteinte à la perception des caractéristiques conférant leur intérêt – constructions, aménagements, masses végétales– => obligation de Déclaration Préalable avec dossier permettant de visualiser l'impact futur des mesures envisagées...)

Ainsi, pour les projets situés dans ces cônes de visibilité, les aspects suivants devront être traités :

- Maintenir la physionomie du velum bâti en conservant les formes et les hauteurs des toitures (sauf cas particulier d'immeuble à écrêter), la nature et la couleur des matériaux de couverture,
- Ne pas utiliser de matériaux réfléchissants la lumière, tant en couverture que sur les façades,
- Rendre invisibles les équipements techniques contemporains de type : antennes paraboliques, pompes à chaleur, capteurs solaires, caissons de traitement d'air, aérocondenseurs, ...

A.2.3. Les principales entrées dans le SPR

Les accès aux espaces où se concentrent les traces visibles de l'histoire de Dole, protégée par le Site Patrimonial Remarquable, doivent être perçus comme une évidence par les visiteurs et par les habitants. Ainsi, les 5 principales entrées dans le SPR devront recevoir un traitement privilégié tant dans la qualité des dispositifs mis en place pour accompagner la mobilité (mobilier urbain, revêtements de sol des voiries, signalétiques horizontales et verticales, ...) que dans la qualité des aspects architecturaux des immeubles et des enseignes de commerces.

A.2.3.1. Avenue Maréchal Juin / place des Templiers (dans les parties de ces espaces urbains qui sont inclus dans le SPR)

C'est l'une des 3 entrées majeures du site, celle qui propose l'approche la plus large et la plus complète sur le paysage naturel et urbain du SPR, en offrant un panorama sur le Doubs et sa ripisylve, puis, après la traversée du Doubs et du canal, une vision sur les Monuments Historiques les plus emblématiques : Clocher de l'église du Collège de l'Arc, Bastion Saint-André, Hôtel-Dieu, Collégiale.

Afin d'accompagner cette porte d'entrée dans le SPR, les principes suivants seront respectés :

- Maintenir la qualité des revêtements de sol des surfaces routières (autos et vélos) et celle des surfaces destinées aux piétons : pavés, béton désactivé
- Minimiser l'impact de la signalisation (routière et urbaine) en favorisant l'utilisation de panneaux d'information dont l'aspect (hauteur, surface, couleur) soit compatible avec la charte de signalétique locale et avec le RLP,
- Éviter de multiplier les signalétiques horizontales avec des peintures de sol, se limiter aux seules contraintes du Code de la Route et des impératifs liés à la sécurité des usagers,
- Favoriser l'intégration des équipements techniques (bornes de recharge électrique des véhicules, éclairage public, ...) et le mobilier, en soignant leur aspect visuel en les rendant compatibles avec la qualité des matériaux exigée dans le SPR.

A.2.3.2. Avenue Jacques Duhamel

Cette "entrée" dans le SPR n'est pas, au moment de la révision du PSMV, suffisamment affirmée du fait de la continuité de traitement des espaces publics et des espaces de circulations (trottoirs, bande de roulement, zones de stationnement, signalisations horizontales), par rapport au reste de l'avenue (dans la partie hors SPR).



Dans le cas de futurs projets de mise en valeur de cette zone, les principes suivants pourront être appliqués, lorsque cela est possible, à minima entre les rues de Scey et Sombardier.

- Favoriser la différenciation des revêtements de sol par l'apport de matériaux qualitatifs (limiter, par exemple, la présence d'enrobés aux seules parties roulantes de la chaussée et éviter l'emploi systématique de peinture pour marquer la signalisation horizontale),
- Minimiser l'impact visuel du stationnement des véhicules en essayant d'apporter une touche de végétal, et en désimperméabilisant des surfaces appropriées,
- Penser à qualifier le mobilier urbain qui sera installé dans cette entrée du SPR et à intégrer les objets du quotidien (containers des OM et Point d'Apport Volontaire)

A.2.3.3. Pompidou / Clémenceau

Comme pour l'entrée de l'Avenue Jacques Duhamel, la matérialisation du SPR n'est pas assez affirmée en raison de la continuité viaire de l'Avenue Georges Pompidou (dans et hors SPR) et de son usage principal de desserte automobile. Au demeurant, l'entrée dans le Cours Georges Clémenceau est ponctuée par la présence des deux pilastres surmontés de sphères qui en soulignent le départ.



Les futurs projets de mise en valeur de cette entrée dans le SPR tenteront d'intégrer les principes suivants, dans la mesure du possible, à minima dans l'emprise du carrefour faisant la jonction entre les deux avenues.

- Favoriser la prise de conscience de l'entrée dans le SPR par la mise en œuvre de matériaux qualitatifs de traitement des sols (réduire, par exemple, la présence d'enrobés aux seules parties de roulement de la chaussée, et, éviter l'emploi systématique de peinture pour marquer la signalisation horizontale),
- Apaiser les traversées des piétons en végétalisant, si possible, les espaces d'attente sur les séparateurs de chaussées, et accompagner les cheminements piétons par l'utilisation de matériaux différenciés (enrobé coloré, béton désactivé, ...),

A.2.3.4. Avenue Aristide Briand

L'avenue A BRIAND a été percée au XIX^{ème} siècle au moment de l'arrivée du chemin de fer à Dole ; aujourd'hui, Cette porte d'entrée dans le SPR, même si ce n'est pas une des portes les plus fréquentées, présente la caractéristique d'être intermodale en permettant des modes doux vers la gare depuis le centre historique et inversement ; elle concentre plusieurs caractères essentiels qui font la qualité du site : les vestiges importants des murailles de la ville, le point de vue sur le clocher de la collégiale, les bâtiments de l'ancien Collège St-Jérôme (Couvent de la Visitation, coupé en 2 par ce percement d'avenue).



Les projets de mise en valeur de cette entrée dans le SPR s'inspireront des principes suivants (voir aussi les principes des paragraphes sur le traitement des Points de Vue, et sur les Concentrations Archéologiques).

- Accompagner, si possible, l'emprise de l'épaisseur des murailles par un traitement différencié des revêtements de sol avec l'utilisation de matériaux qualitatifs (essayer de limiter l'enrobé à la seule bande de roulement et éviter l'emploi systématique de peinture pour marquer la signalisation horizontale),
- Favoriser, dans le cadre d'un changement généralisé du système d'éclairage public, la pose de candélabres à l'aspect moins "routier", moins "haut" et moins "typés", qui soient plus en adéquation, tant esthétique que lumineuse, avec le caractère historique de cette rue.

D'une manière générale, avoir une attention similaire dans l'ensemble du SPR (voir § B.1.6 en complément).

A.2.3.5. Place Grévy et avenues annexes

Sur la D973 l'entrée dans le SPR se situe au niveau du rond-point servant de carrefour entre l'Avenue Eisenhower et la Rue du Général Malet.



Dans les avenues secondaires (Avenue de Northwich et Avenue de la Paix) l'entrée du SPR se situe au niveau des premières parcelles contenant les immeubles bâtis donnant sur la place Jules Grévy. C'est donc véritablement la Place Jules Grévy elle-même qui concentre les vues perspectives vers la ville ancienne et qui assure la mise en scène de la porte d'entrée vers le site protégé. Cependant, avec ses 43 places de stationnement situées au centre et ses 9 places en périphérie, la Place Grévy est destinée à un usage de stationnement et à la circulation automobile qui en fait le tour, sur 2x2 voies, en sens unique, sous forme de rond-point.

Cette place située en frange du SPR pourrait être considérée comme une des seules places publiques possédant une taille suffisante et une importance urbaine manifeste pour accueillir les ambitions du projet de mise en valeur du cœur de ville. En réduisant l'importance des flux automobiles grâce à une réflexion globale sur le plan des déplacements et des mobilités de la ville, en minimisant l'impact des stationnements en son centre, en lui redonnant des fonctions de déambulation et de villégiature à l'envergure des secteurs semi-piétonniers situés à proximité, cette place "neuve" pourrait devenir l'une des portes principales du SPR en raison de sa proximité avec le cœur de ville et grâce à la qualité architecturale des immeubles bâtis qui la définissent.

En matérialisant dans la Place Jules Grévy la porte du SPR c'est renouer avec l'histoire urbaine de Dole dans ses temps les plus anciens puisque la Porte de Besançon était située à proximité de cet emplacement.

Dans le cas de projets pour la mise en valeur de cette place Jules Grévy et des rues adjacentes, des réflexions devront être engagées pour tenter d'appliquer les principes suivants.

- Minimiser les emprises des bandes de roulement des automobiles et différencier les revêtements de sol avec l'utilisation de matériaux qualitatifs (limiter l'enrobé à la seule bande de roulement intense), et éviter l'emploi systématique de peinture pour marquer la signalisation horizontale
- Libérer une emprise pour les vélos dans la poursuite de l'aménagement (2023) de pistes cyclables sur l'avenue de Northwich,
- Envisager la mise en place de dispositifs moins présents que les poteaux avec chaînes pour canaliser (ou pas) les différents flux (piétons, cyclistes, automobiles), et étudier des dispositifs de flux partagés pour apaiser les circulations,
- Réfléchir à la végétalisation des zones piétonnes de la place pour éviter les îlots de chaleur (voir les OAP B et C)

A.2.4. Les concentrations archéologiques et les vestiges historiques

Quelques lieux à l'intérieur du SPR matérialisent la stratification de l'histoire urbaine par la présence de traces archéologiques et/ou de vestiges historiques :

- La porte de Besançon avec le pont dormant situé sous la chaussée de la rue de Besançon,
- Les murailles de l'enceinte urbaine se laissant découvrir à divers endroits à proximité des espaces publics : Rue de Besançon, Jardins de la Visitation et Rue Aristide Briand, Rue des Arènes / Rue Pointelin, Bastion Saint-André, Quai Pasteur, angle de la Rue Marcel Aymé et partie Nord de la Rue de la Bière, ou ceux moins visibles situés en cœur d'îlot dans des propriétés privées : Jardin au 4 Rue du 21 Janvier, Lycée Pasteur ou Mont-Roland, Passage de l'Arsenal, portion entre le Quai Pasteur et la Rue Marcel Aymé,
- Les 2 arches du pont Roman situés dans le lit du Doubs qui se matérialisent sous la forme de vestiges mais surtout la continuité de ce pont à l'intérieur du cœur de ville par la présence des arches situés sous la chaussée de la Rue du Prélot, visibles depuis le parking Garibaldi desservi par la Grande Rue,

Certains de ces vestiges historico-archéologiques sont regroupés (Porte de Besançon ; Rue Aristide Briand, Rue des Arènes / Rue Pointaire, Rue du Prélot), et ils pourraient être mis en valeur grâce à des dispositifs d'interprétation afin de transmettre l'histoire de la ville et son évolution avec ces traces visibles in-situ. Les autres, moins accessibles ou plus ponctuels, pourraient faire l'objet d'un recensement et donner lieu à une action de communication (forme à définir : site internet de la ville, exposition permanente ou visites ponctuelles...).

Pour rendre visible cette densité historique dans les lieux de concentration, l'objectif est de mettre en œuvre tous les moyens qui permettent de suggérer le tracé de ces dispositifs disparus, la limite historique de la ville et la structure même des maçonneries. Ces moyens dépendent de la configuration des lieux, et peuvent être traités de manière visible (tracé au sol, matériau, dégagement des vestiges) ou plus suggestive (éclairage, clous au sol, etc.), permanente ou événementielle. Le choix des solutions reste ouvert mais les objectifs, pour chacun des lieux qui s'y prêtent, restent affirmés. La carte archéologique mise à jour (voir annexe XXX) permet de situer les zones les plus riches et d'en concevoir les projets spécifiques pour chacune.

A.2.5. Les ponctuations patrimoniales

L'histoire de la ville de Dole se découvre par l'émergence caractéristique, dans la silhouette urbaine, de certains de ses Monuments Historiques : la chapelle du Collège de l'Arc, le clocher de la Collégiale Notre-Dame, le Pavillon de l'Arquebuse, l'ancien Couvent des Cordeliers et sa Chapelle, l'ancien Hôtel-Dieu et l'ancien Hôpital de la Charité ; mais aussi par la discrétion de certains autres : la Fontaine sous la rue du Prélot (dite la Grande Fontaine) et le tracé du Pont Roman, le Pont enjambant le Doubs (dit le Grand Pont)...

Ces points de repère dans le paysage urbain donnent son image emblématique à la ville et ils favorisent son attrait touristique.

L'objectif est de promouvoir ces ponctuations patrimoniales et d'envisager leurs meilleures mises en valeur par des dispositifs d'interprétation et de communication, avec en particulier une large réflexion sur les principes de leurs mises en lumière.

En effet, la mise en valeur de ce patrimoine architectural ne doit pas être livrée au seul éclairage routier, aux interventions au coup par coup ou encore à l'initiative individuelle de quelques propriétaires, dissonante par nature. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'ambiance nocturne souhaitée, en définissant les grands principes des mises en lumière pour : densifier la silhouette nocturne du centre-ville, souligner la présence fluviale du canal, signaler les trajectoires urbaines majeures pour découvrir le territoire la nuit, et, encourager déambulations et promenades au sein de son patrimoine.

B. PAYSAGE URBAIN ET ESPACES PUBLICS

B.1. ORIENTATIONS GENERALES

B.1.1. Faire vivre le centre-ville historique en apaisant les voies de communication

Apaiser certaines voies de communication très passantes

Poursuivre la requalification des espaces publics du centre historique en recherchant la cohérence dans les mobiliers, matériaux et agencements des sols : tons clairs dans les revêtements de sol avec de la pierre calcaire et du béton désactivé en secteurs piétons, mobiliers en bois et aspect acier Corten



B.1.2. Permettre la découverte de la ville en priorisant les mobilités douces et en redonnant de la convivialité

Développer des circuits thématiques de découverte du centre-ville : les treiges et autres passages secrets, l'histoire des jardins de Dole, les lieux de pouvoir et de représentation, les œuvres dans l'espace public, les voies d'eau... comme autant de variation possible du circuit du chat perché

Valoriser les différentes ambiances du centre-ville : près de l'eau, en pente, ambiance intimiste, minérale ou végétale

Garantir la place du vélo en matière de stationnements ponctuels, mais aussi plus durables grâce à quelques espaces de stationnements vélos sécurisés et couverts (accès badgé par exemple) à proximité des concentrations commerçantes et d'équipements pour faciliter l'usage du vélo pour des déplacements journaliers habitation / travail
Aménager des bandes cyclables dans les axes très passants pour plus de sécurité, quand cela est possible

Suivre le développement du cyclo tourisme en prévoyant des équipements dédiés à ce public : stationnements, aires de repos et fontaines à eau le long de l'itinéraire européen et de la voie Grévy, signalétiques indiquant le centre historique...

Veiller à l'intégration des éléments de mobiliers dans la trame urbaine et paysagère en étant attentif à leur emplacement, à leur qualité et à leur sobriété

Prendre en compte la notion d'accessibilité, et notamment en lien avec le relief marqué entre la vallée et la Collégiale : adhérence des matériaux, fréquence des bancs pour faciliter les arrêts de repos...



Réfléchir à la place de l'art dans l'espace public :

- Implanter les œuvres en respectant voire valorisant les formes et perspectives urbaines
- Pour les œuvres durables, garantir leur pérennisation
- Les mettre en valeur et notamment grâce à des éclairages discrets et élégants
- Jouer des caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères du secteur sauvegardé comme support d'expériences artistiques

B.1.3. Rationaliser la place de la voiture et du stationnement

Repenser l'impact de la voiture et du stationnement en différenciant les usages des visiteurs, des usages des commerçants et des habitants

Pour les visiteurs, favoriser les stationnements extérieurs à l'hyper centre (excepté pour les PMR et les arrêts minute), en disposant une signalétique particulière pour identifier les zones de stationnement dédiées, avec possibilité de stationnement de longue durée, et compléter la signalétique vers l'hyper centre depuis ces zones

Permettre l'accès des commerçants de façon momentanée à leurs locaux dans le cadre de livraisons

Mettre en place des mesures incitatives à destination des habitants de l'hyper centre pour limiter leur stationnement dans l'espace public quand ces derniers peuvent se garer dans leur propriété ou dans les zones "visiteurs" (système d'abonnements payants pour les résidents dans l'hyper centre...)

B.1.4. Favoriser tous les types de déplacement

Organiser l'espace public de façon à favoriser tous les modes de déplacement doux d'une façon plus efficace que la circulation en voiture.

B.1.5. Traiter les espaces publics en permettant la réversibilité des usages

Différencier les revêtements, les matériaux de sols et les mobiliers en apportant cohérence et sobriété en fonction des espaces et des usages

Permettre la réversibilité des usages des espaces publics grâce notamment à des nivellements de sols homogènes

Accompagner les restaurateurs et commerçants dans leur choix de mobiliers extérieurs : éléments mobiles non fixés au sol, de formes et de couleurs sobres et cohérents, en recherchant la transparence et la légèreté

Éviter les revêtements de sol à connotation trop routière type enrobé

Préférer les matériaux nobles et perméables

B.1.6. Mettre en place une politique d'éclairage extérieur afin de mettre en scène la ville tout en développant la trame noire

Préférer les lumières chaudes pour préserver la biodiversité

Avoir une politique globale de mise en valeur des édifices depuis les espaces publics, et notamment des détails et formes architecturales caractéristiques, dont les remparts

Garantir une certaine sobriété et élégance dans les mises en lumière et la gamme de mobiliers d'éclairage

Avoir une graduation d'éclairage selon les axes, qu'ils soient plus ou moins passants, et selon les heures

Limiter l'éclairage public de nuit et surtout dans certains secteurs à forts enjeux de biodiversité : la prairie, Pasquier, jardin Philippe...

Développer les détecteurs de présence selon les heures (différencier les jours de semaines des jours week-end, les périodes de vacances des périodes scolaires...)

B.1.7. Développer la nature en ville en adéquation avec les formes urbaines, et en tenant compte des enjeux du 21ème siècle

En amont des projets urbains, envisager une présence végétale et dans la mesure du possible arborée dans les espaces publics
Réfléchir aux essences végétales de demain en lien avec le changement climatique (phénomènes extrêmes, sécheresse...) et les maladies et ravageurs en développement
Développer la présence végétale en ville afin de lutter contre les îlots de chaleur
Valoriser la flore interstitielle
Veiller à la non-propagation des espèces exotiques envahissantes
(Pour plus de détails, se référer à l'OAP "Paysage urbain, végétal, biodiversité")

Intégrer la gestion du végétal à la préservation et la mise en valeur de la Trame Verte et Bleue explicitées dans les parties suivantes.

B.1.8. Accentuer les différences d'urbanité entre les secteurs du PSMV

La particularité du périmètre du PSMV actuel réside dans la grande diversité de ses composantes paysagères qui traduisent le tempo historique des implantations humaines en relation avec les capacités morphologiques du site. La ville, et ses principales fonctionnalités, s'est développée sur les reliefs du Nord-Ouest du territoire, alors que la partie Sud-Est, occupée par les voies d'eau et les espaces submersibles lors des crues du Doubs, est restée, traditionnellement, un lieu de pâture et de culture ponctué cependant par l'implantation d'ouvrages de franchissements et de moulins. Ces dispositions issues de la morphogenèse du site, provoquent une forte disparité dans les densités urbaines et dans le traitement des espaces du SPR : la ville dense sur le plateau / la "campagne" aménagée dans la vallée. Au fil du temps, la vallée s'est pourvue d'équipements fonctionnels (la création des canaux –Charles Quint et celui du Rhône au Rhin–, le stade, le camping) qui ont structuré le paysage et qui s'inscrivent davantage dans une logique d'aménagement d'un site que dans une volonté d'urbanisation. Cette disparité de densité provoque un sentiment d'apaisement grâce à la proximité immédiate de la "campagne", si proche de la ville. Afin de pérenniser cette particularité, les futurs aménagements des espaces publics, dans les secteurs du Pasquier et de la Prairie d'Assaut, favoriseront la conservation des caractères agrestes de ce site en privilégiant :

- l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental,
- la perméabilité des sols,
- la végétalisation des espaces libres, sans privilégier à outrance les espèces arbustives,
- la structure viaire, issue des aménagements successifs du site, et la sobriété existante des traitements de ses voiries (chemin gravillonné, sentiers enherbés, ...).

Les réflexions pour ces aménagements s'inspireront, aussi, des orientations développées en suivant dans l'OAP : "Paysage urbain, végétal, biodiversité"

B.2.1. Les axes principaux

B.2.1.1. L'axe principal « colonne vertébrale » Duhamel - rue des Arènes - rue de Besançon

Mettre en valeur les portes d'entrée dans l'hyper centre

Rendre plus lisible le caractère historique de cet axe

Amener une graduation dans l'aménagement de l'axe, des extrémités avec les avenues Jacques Duhamel et Eisenhower, vers le centre historique

Essayer d'atténuer l'ambiance très routière de l'avenue Jacques Duhamel, et notamment grâce à des plantations avec strate arborée et/ou des parties végétalisées et perméables

Maintenir l'organisation de la place Frédéric Barberousse avec ses alignements de tilleuls dans la perspective du manège de Brack

Créer un plateau calcaire place Pointaire permettant de mettre en valeur l'entrée dans le centre historique avec les vestiges archéologiques présents, et de réduire l'impact visuel de la présence de la voiture

Marquer la porte d'Arans en tant que vestiges de l'enceinte bastionnée de Precipiano

Faciliter la lecture des liaisons vers l'espace sportif Pierre Talagrand

Mettre en valeur la Place Nationale - Ch.de Gaulle via ses monuments remarquables que sont la Collégiale, l'ancienne mairie, les halles, la fontaine accolée à la Collégiale côté rue de Besançon, en utilisant les mêmes codes de matériaux et mobiliers que dans les rues voisines de Besançon et des Arènes

Réorganiser la place de la voiture en limitant le stationnement aux arrêts minute, PMR et résidents

Favoriser la réversibilité du lieu pour des événements et manifestations publiques en limitant les éléments de mobiliers trop imposants et en préférant des nivellements de sols homogènes

Apporter des notes végétales grâce à la présence de plantes grimpantes et de pieds de façades plantés

Donner plus d'ampleur aux terrasses, tant en terme de surface que de qualité, le tout avec cohérence et sobriété

Repenser l'organisation de la place Jules Grévy en favorisant ponctuellement les stationnements réservés aux PMR et arrêts minute

Tenter d'étendre la présence arborée du cours Saint-Mauris voisin vers la place aujourd'hui très minérale

Favoriser la réversibilité du lieu pour des événements et manifestations publiques

Réfléchir au positionnement et à la valorisation de la fontaine « le Doubs et la Loue »

Donner plus d'ampleur aux terrasses, tant en terme de surface que de qualité, le tout avec cohérence et sobriété

Traiter le stationnement avec des matériaux perméables et requalifier ces espaces pour tendre vers une certaine réversibilité (espace plus apaisé dès lors que la voiture n'est plus là, ou qu'elle est moins présente)

B.2.1.2. L'axe principal « colonne vertébrale » Maréchal Juin - Grande rue

Accompagner la transformation du quartier rive gauche en le raccordant au cœur de ville :

- Faciliter les liaisons piétonnes et cyclistes vers le centre-ville et les quartiers périphériques
- Équilibrer la présence automobile tout en apportant de la convivialité aux espaces publics
- Garantir la présence de ripisylves naturelles en bordure du Doubs tout en valorisant des fenêtres paysagères permettant des vues sur le centre historique

Mettre en valeur les vues offertes par la place des Templiers et l'avenue du Maréchal Juin sur :

- La vallée du Doubs, ses îles, quais et ripisylves, sa rive droite

- La silhouette urbaine de l'hyper centre avec ses vestiges de remparts et bastions, et ses édifices remarquables tels que l'hôtel Dieu et la Collégiale

B.2.1.3. L'axe principal « colonne vertébrale » Jean Jaurès - Avenue de Lahr

Améliorer la convivialité de cet axe d'ambiance aujourd'hui très routière

Réduire les bruits générés par la circulation routière, porté par les murs et façades rue Jean Jaurès et par l'eau Avenue de Lahr en favorisant la végétalisation des abords
Pérenniser la qualité des revêtements de la route (en enrobé phonique) et proposer la réduction de la vitesse des véhicules pour favoriser la réduction des bruits et le partage des voiries

Tenter d'étendre la présence arborée du cours Saint-Mauris voisin vers la rue Jean Jaurès aujourd'hui très minérale

B.2.2. Les axes secondaires

B.2.2.1. L'axe secondaire Collège de l'Arc - Gouvernement

Réaménager l'axe en atténuant l'ambiance routière aujourd'hui présente

Faciliter et sécuriser les déplacements doux, et notamment à vocation des scolaires

Essayer de prioriser le stationnement minute (dépose de scolaires) et réservés aux résidents

Valoriser les perspectives sur la Collégiale depuis les avenues Aristide Briand et Rockefeller

B.2.2.2. L'axe secondaire Marcel Aymé

Réaménager l'axe en recherchant des nivellements de sols homogènes tels que déjà réalisés dans le centre historique et en atténuant l'ambiance routière aujourd'hui très présente

Faciliter et sécuriser les déplacements doux en contrôlant la limitation de vitesse des véhicules sur cet axe

B.2.2.3. L'axe secondaire du Vieux Château

Atténuer l'ambiance très routière de la partie Nord-Ouest de la rue (au niveau de la porte d'Arans) en incitant l'utilisation de la Place d'Armes comme zone de stationnement

Dans la même portion de la rue, faciliter et sécuriser les déplacements doux et notamment à vocation des scolaires

B.2.2.4. L'axe secondaire de l'avenue Pompidou

Atténuer l'ambiance très routière de cette avenue, et notamment grâce à des plantations avec strate arborée

Intégrer le stationnement à cette trame végétale pour limiter son impact visuel

Faciliter les déplacements piétons et cyclistes, et leur accès aux commerces et équipements présents sur cet axe

B.2.3. Les secteurs piétons à créer ou à favoriser

Apporter plus d'aménité dans les rues du Sergent Arney et du Gouvernement ainsi que dans les rues de l'Orveau et Bastion Bergère pour favoriser les déplacements doux, en réduisant l'impact de la présence des véhicules et leur vitesse

Valoriser les axes piétons existants ou à créer grâce à des matériaux et des mises en lumière de qualité, à des revêtements de sols perméables, à une végétalisation de l'espace public a minima dans les espaces interstitiels

B.2.4. Les secteurs en voies partagées

Rendre inconfortable la pratique de la voiture

Tenter de réserver le stationnement aux résidents et à des arrêts minute

Valoriser les secteurs en voie partagée grâce à des matériaux et des mises en lumière de qualité, à des revêtements de sols perméables, à une végétalisation de l'espace public a minima dans les espaces interstitiels

B.2.5. Les circuits d'animation touristique (chat perché...)

Préserver les circuits existants vecteurs d'animation touristique tels que celui du Chat Perché

Renforcer ces circuits en créant d'autres itinéraires thématiques : les treiges et autres passages secrets, l'histoire des jardins de Dole, les lieux de pouvoir et de représentation, les œuvres dans l'espace public, les personnalités célèbres de la ville (réels ou fictifs tels que les personnages de Marcel Aymé)...

Poursuivre le travail de signalétique dans le même esprit que déjà initié, avec pédagogie et sobriété, en nuancant les marquages au sol selon les variations thématiques

C. PAYSAGE URBAIN, VEGETAL ET BIODIVERSITE

C.1. ORIENTATIONS GENERALES

C.1.1. Préserver le patrimoine écologique faunistique

La préservation de certaines espèces animales nécessite la préservation de leur habitat :

- Entretien des façades avec une mise en place de dispositifs discrets (planche sous les débords de toiture) pour la préservation des nids d'hirondelles de fenêtre. La façade est ainsi protégée des salissures par les fientes des oiseaux. Les hirondelles sont inféodées à leur site de reproduction donc seuls les immeubles déjà occupés par les oiseaux doivent être équipés.
- Conservation des murs de soutènement, des murets d'agrément... Certaines espèces comme l'Alyte (Crapaud Accoucheur), le lézard des murailles ou la Couleuvre Vipérine nichent dans les interstices de ces murs. Les murs ne doivent pas être jointoyés au risque de condamner des habitats d'espèces protégées. Par ailleurs ces murs accueillent la petite faune et les insectes.
- Préservation de certains arbres ou sites connus pour accueillir une espèce protégée. Par exemple, les Hérons Bihoreau ont migré dans les platanes du camping, ainsi ces arbres doivent être entretenus et conservés en l'état.
- La conservation d'arbres morts ou de souches d'arbres est une donnée importante. De nombreuses espèces avifaunistiques y nichent et les insectivores y trouvent une grande partie de leur alimentation.
- Réflexion sur la perméabilité des clôtures afin de permettre le déplacement de la petite faune telle que les hérissons.

Une attention particulière est à porter aux rives des cours d'eaux qui concentrent une grande partie du patrimoine faunistique. Là, plus qu'ailleurs les murs non jointoyés, les arbres morts et souches d'arbres doivent être intégrés à la gestion des espaces ou des paysagements.

C.1.2. Protéger et amplifier la Trame Verte du périmètre

Anticiper le dérèglement climatique en diversifiant la palette végétale arborée. La diversification est nécessaire pour préserver la majeure partie du patrimoine arboré en cas d'attaque (parasite quel qu'il soit) ou des variations climatiques excessives d'une saison (exemple des précédentes sécheresses). Un parc ou un alignement d'arbres trop homogènes (une seule essence) peuvent être entièrement et irrémédiablement endommagés.

Organiser la lutte contre les végétaux invasifs en particulier sur les rives, les cours d'eau étant d'importants vecteurs de diffusion.

Protéger les grands réservoirs de biodiversité : cours d'eau, prairies ... Préserver leurs caractéristiques actuelles.

Conserver et développer la trame verte dans le tissu urbain. Elle est composée par les parcs et jardins mais aussi par l'ensemble de la végétation qui relie chaque élément végétal depuis les alignements d'arbres, les plates-bandes en herbe, les jardinets jusqu'à la flore interstitielle qui s'enracine dans les murs, colonise les espaces entre les pavés...

Utiliser la végétation pour lutter contre la chaleur sur les espaces extérieurs. Les pelouses, les arbres de hauts jets... apportent tempérance. Un gazon reste toujours tempéré (contrairement à une surface minéralisée ou sombre), une strate végétale régule le vent et apporte de l'ombre, de plus les végétaux participent à améliorer le taux d'hygrométrie.

C.1.3. Valoriser les jardins historiques en mettant en scène leurs caractéristiques

Maintenir ou retrouver les structures et organisations des jardins historiques, et notamment en mettant en valeur les points de vue et perspectives, les jeux de relief et de niveaux (murs de soutènement, escaliers, emmarchements...)

Garantir une pérennisation des arbres remarquables, notamment en assurant les élagages nécessaires, et en cas de dépérissement, leur renouvellement systématique par la même essence, ou une autre choisie dans la palette végétale annexée

Préserver et valoriser les éléments de mobilier d'intérêt patrimonial : statues, fontaines, murs anciens, portails, serrureries...

Préférer les revêtements de sols perméables

Mettre en place de la signalétique pédagogique expliquant ce patrimoine paysager, et en le replaçant dans l'histoire de la ville (cf. OAP paysage urbain et espaces publics)

Garantir une accessibilité pour tous dès lors que cela est possible

Mettre en place de la gestion différenciée au sein des jardins afin de favoriser la biodiversité et de varier les ambiances paysagères

Pérenniser ou retrouver certaines pratiques horticoles anciennes : taille de formation des végétaux (palmettes...)...

C.1.4. Valoriser le patrimoine végétal

L'objectif est d'accompagner la mise en valeur du patrimoine végétal en préservant les arbres et alignements d'arbres, les espaces de nature dans la vallée (prairies, berges, île...) et les jardins privés et publics dans le cœur de ville et ses abords, afin de promouvoir leurs intérêts environnementaux et paysagers

C.1.4.1. Les jardins et cours en milieu urbain

Préserver les espaces de respiration que constituent les jardins et les cours dans le cœur de ville et les abords

Faire des jardins des lieux propices à la biodiversité

Afin de lutter contre les îlots de chaleur, végétaliser les cours dans le respect de leur qualité patrimoniale

C.1.4.2. Les berges

Préserver les berges naturelles pour leur intérêt environnemental et paysager

Entretien régulièrement et de manière sélective la végétation des ripisylves arborées (conserver la diversité des essences, conserver partiellement des bois morts ainsi que les troncs et les souches, ...)

Porter une attention particulière à tous les ouvrages maçonnés, murs, stèles, ponts... afin de conserver les caractéristiques esthétiques et la richesse biologique qu'ils peuvent receler. De la même manière, mettre en valeur le patrimoine hydraulique

Contenir voire éradiquer les renouées asiatiques, et autres Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) potentielles

C.1.4.3. La prairie d'Assaut

Conserver l'usage de prairie naturelle avec ses berges végétalisées

Choisir avec attention les éléments de mobiliers dans ce site naturel : privilégier le bois, n'autoriser que les clôtures perméables...

Réfléchir au développement d'une agriculture urbaine sur ce site proche du centre-ville : potagers / vergers, moutons...

C.1.4.4. Les arbres, alignements et groupes d'arbres

Développer la présence d'arbres isolés, d'alignements et de groupes d'arbres

Réfléchir quant à leur positionnement, que les arbres accompagnent les perspectives urbaines ou voies d'eau existantes, qu'ils constituent un signal dans le paysage urbain parfois très minéral, tels que des éléments de scénographie urbaine

Veiller à ce que ces sujets arborés n'obstruent pas les vues sur du patrimoine bâti remarquable, mais les accompagnent

Surveiller la présence d'arbres au contact ou à proximité de murs en pierre ou de vestiges de remparts, en les élaguant et en contrôlant leur développement de façon à ne pas causer de dommages au patrimoine bâti

En fonction du contexte, choisir avec attention les essences végétales à planter selon la nature des racines, la taille et la forme de l'arbre à l'âge adulte, son caractère allergène, l'origine locale ou horticole de l'essence... Une palette végétale est jointe aux OAP.

Jouer sur la taille et les essences des arbres pour diversifier les ambiances paysagères

Tenir compte des enjeux climatiques dans le choix végétal (changement climatique, résistance au climat continental...)

Porter une attention sur l'évolution de certaines maladies atteignant les arbres (chalarose du frêne, maladie de la suie sur les érables, chancre du platane...)

Promouvoir les espèces fruitières dans les espaces arborés pour favoriser une certaine résilience alimentaire et le lien social

C.1.4.5. Les massifs arbustifs et enherbements

Aménager des massifs arbustifs de surfaces importantes ou moyennes. Ils apportent de la diversité, organisent l'espace (couleur, tramage, saisonnalité...), traitent les limites, offrent un abri à certaines espèces animales, peuvent participer à une forme de résilience alimentaire (arbustes à petits fruits)...

C.1.4.6. Les plantes grimpantes

Développer ces plantations et notamment celles en pieds de façades, grâce à des programmes pouvant être portés par la collectivité et accompagnant les riverains

Prêter attention aux structures métalliques à mettre en place, qu'elles soient le plus discrètes possibles

D'autres supports tels que des pergolas peuvent supporter ces plantations permettant ainsi d'apporter volume, ombre...

Végétalisation verticale : plantes grimpantes palissées contre les murs



Clématite d'Armand - Clématite dorée - Jasmin blanc
Chèvrefeuille 'Belgica' - Rosier de Lady Banks 'Lutea' - Vigne vierge 'Robusta'

Différencier les essences végétales et la gestion selon les emplacements :

- dans le centre historique, permettre une palette végétale plus large avec des essences horticoles et une gestion régulière
- dans la vallée et aux abords du centre, restreindre la palette à des essences locales et préférer une gestion extensive

Structures verticales : utilisation de matériaux de type fer à béton, etc., en lien avec les matériaux utilisés pour les divers éléments de mobilier



C.1.5. Développer la flore interstitielle, comme outil de végétalisation des espaces publics, de support à la biodiversité et de valorisation du patrimoine bâti et urbain

Tenter de conserver vingt à trente centimètres d'espace non entretenu en pieds de mur en pierre afin de favoriser une biodiversité spontanée spécifique de ces milieux, d'implanter des espèces de la palette aromatique et alimentaire, ou encore des vivaces

Maintenir une flore interstitielle entre les pavés non accolés (cf. « gestion de la ressource en eau » dans l'OAP thématique « Paysage urbain et Eau »)

Dans les murs en pierre :

- gérer avec attention la flore s'y développant en supprimant les strates ligneuses, en arrachant régulièrement le lierre et la vigne vierge à leurs bases ainsi que les plants de valériane prenant trop d'ampleur, et en contenant le développement des mousses
- surveiller la présence éventuelle de renouée asiatique. Dès qu'une pousse est trouvée, il convient de l'arracher soigneusement sans la disperser. Une fois arrachée, celle-ci doit être brûlée, de préférence sur place afin d'éviter la propagation de la renouée. Cette opération sera très certainement à répéter plusieurs fois. D'autres protocoles peuvent être mis en place (voir avec le service espaces verts).
- conserver les autres espèces spontanées à développement plus limité



Gros pied de lierre s'étalant sur un mur en pierre

Renouée asiatique largement implantée dans ce mur de soutènement des Cordeliers

→ Fragilisation des murs à cause des petites racines crampons pour le lierre, et des rhizomes pour les renouées

Palette végétale des interstices à favoriser



Capselle bourse à Pasteur

Cétérach officinal

Féтуque cendrée

Orpin âcre

Sagine

Mousse



Pâquerette

Ruine de Rome

Scléranthe

Thym serpolet

Sedum

Doratille des murailles

C.1.6. Proposer des palettes végétales différenciées entre le cœur de ville, ses abords et la vallée, en développant notamment les essences vivrières

Dans la prairie d'Assaut et sur les berges naturelles, ne planter que des essences locales supportant les milieux humides et les immersions ponctuelles
Le long du canal du Rhône au Rhin, réfléchir au renouvellement des alignements de platanes dans la perspective du développement du chancre coloré du platane
Dans le cœur de ville, continuer les fleurissements ponctuels mais en recherchant la cohérence des mobiliers supportant ces fleurissements et en plantant des essences rustiques ne demandant peu, voire pas, d'arrosage
Dans les jardins privés, permettre plus de diversité
Développer la palette des essences vivrières dans tous les lieux propices pour développer une certaine forme de résilience urbaine / alimentaire

Anticiper les dommages que pourraient causer les racines des arbres au patrimoine bâti (remparts, murs de clôture, revêtements de sol...), qu'il s'agisse des arbres existants, que des futures plantations en choisissant des essences adaptées
Interdire les espèces exotiques envahissantes, et gérer attentivement les lieux où elles sont déjà présentes

C.1.7. Favoriser la biodiversité par des choix d'aménagement des jardins

A toutes les strates, maintenir ou recréer les continuités écologiques :

- Au sol, préférer les revêtements de sols perméables et une diversité de strates végétales en cœur d'îlot. En fonction des espaces, envisager la création de mares, support de biodiversité
- Dans les airs, laisser les frondaisons des arbres se rejoindre (sauf si le contraire s'impose pour des raisons de mise en valeur du patrimoine bâti remarquable ou des motifs techniques particuliers)
- Le long des clôtures et des façades, ou en pieds de murs, encourager l'installation de plantes grimpantes, de végétation interstitielle
- Assurer la perméabilité des nouvelles clôtures

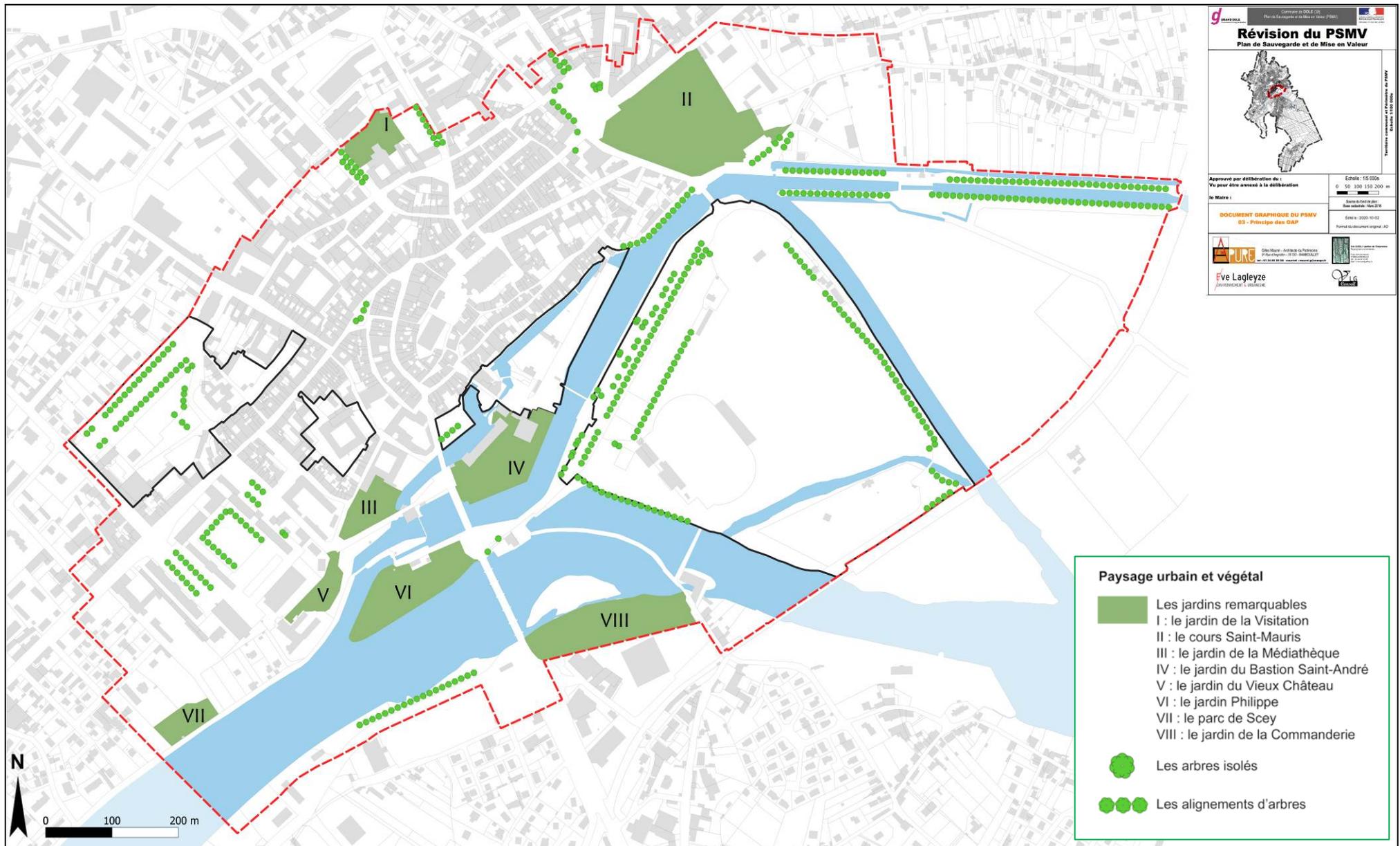
Ne pas enduire les murs (de clôture ou de soutènement) en pierre avec des revêtements étanches qui, en plus de risquer d'abimer le mur, empêcherait le développement d'une flore spontanée propice à la biodiversité et à l'accueil d'animaux protégés

Préférer les toitures végétalisées pour les cabanons de jardins ou autres édifices sans intérêt patrimonial afin d'augmenter les surfaces support de biodiversité

S'ils ne compromettent pas la sécurité ni la mise en valeur de patrimoine bâti, conserver les arbres creux pour leur rôle de refuge de biodiversité et de nichages de différentes espèces comme le Harle Bièvre



C.2. ORIENTATIONS PARTICULIÈRES



C.2.1. Le cours Saint-Mauris (Monument Historique)

Maintenir l'esprit XIXème siècle du jardin

Faire perdurer l'esprit de promenade propre au cours Saint-Mauris en favorisant les déambulations et les liaisons piétonnes entre le quartier Saint-Mauris / Commards et le centre historique

Conserver l'organisation globale du jardin avec une partie plane plantée d'alignements d'arbres formant des mails, et une partie en pente plus sinieuse pleine de surprises et d'intimité

Faire s'échapper le jardin vers les espaces publics voisins, comme une extension végétale (place Jules Grévy, rue Jean Jaurès)

Mettre en valeur les vues et perspectives sur la vallée et le grand paysage

Valoriser les éléments de mobilier patrimonial que sont les statues, le portail, les murs de soutènements en pierre, et l'ensemble 'grotte-cascade-rivière artificielle'

Proposer une palette végétale diversifiée pour rappeler les codes des jardins des plantes, tout en assurant leur pérennité dans le contexte de changement climatique

Permettre la tenue d'événements ponctuels grâce à un aménagement conservant des espaces ouverts

C.2.2. Le jardin des Métamorphoses

Conserver une gestion naturelle du site

Rendre plus lisibles les liaisons piétonnes du jardin avec ses abords, et notamment vers le quartier rive gauche, le Pasquier et la Voie Grévy

Maintenir l'espace de prolongement de la salle et de ses activités vers l'extérieur que constitue le parvis

Favoriser à l'avenir plus de perméabilité et de réversibilité sur cet espace

C.2.3. Le jardin Philippe

Rendre plus transparentes les limites du jardin côtés Grande Rue et canal afin de réintégrer ce jardin dans l'espace urbain

Réaménager le jardin en faisant perdurer l'esprit de promenade qui lui est propre grâce aux nombreux alignements d'arbres

Préserver les perrés en pierre

Renouveler les éléments de mobiliers en ayant une gamme adaptée à cet emplacement en cœur de vallée, en privilégiant les matériaux naturels et les formes sobres, et notamment pour l'aire de jeux pour enfants



Exemples d'éléments de mobiliers de bois adaptés à une implantation dans le jardin Philippe situé au cœur de la vallée

C.2.4. Le jardin sur le bastion Saint-André

Valoriser, entretenir, préserver, le bastion Saint-André avec ses casemates, ses embouchures de canons et son patrimoine arboré

C.2.5. Le jardin de la Visitation

Retrouver le caractère de jardin de Curé tel que présent sur les cartes anciennes, comme un rappel de l'histoire des lieux
En faire un lieu de convivialité entre les établissements scolaires voisins, les habitants du quartier, les associations et la collectivité
Valoriser les vestiges de remparts toujours présents



Exemples de jardins de Curé

C.2.6. Le jardin de la Médiathèque

Travailler la transition entre le jardin et le canal pour améliorer les liens fonctionnels et visuels avec les espaces de circulation voisins (parvis de la médiathèque, jardin du Vieux Château, Jardin Philippe et chemin du canal du Rhône au Rhin utilisé par l'EV6)
Mettre en valeur les importants linéaires de murs en pierre
Requestionner la présence de stationnements

C.2.7. Le jardin du vieux Château

Rendre plus lisible les entrées vers ce jardin et notamment via la porte de l'ancien château, tout en assurant une sécurité aux passants
Valoriser les perspectives offertes par ce jardin
Questionner la liaison transversale avec le foyer du Val d'Amour

C.2.8. Le parc de Scey

Pérenniser la structure du jardin, dans la perspective de la demeure en point haut rue du Docteur Normand
Traiter les limites du jardin en vis-à-vis de cette demeure tout en maintenant une relation visuelle
Valoriser les éléments structurants et de mobilier que sont le nymphée, les escaliers et ferronneries, la statue, les bassins, les murets de délimitation
Proposer une signalétique retraçant l'histoire du site

D. PAYSAGE URBAIN ET EAU

D.1. ORIENTATIONS GENERALES

D.1.1. Le paysage de l'eau

D.1.1.1. Assurer une continuité de déplacements doux le long des voies d'eau

Développer les tourisms fluvestres et fluviaux

Créer une continuité piétonne entre l'actuel parking Garibaldi et le Prélot (cf. OAP sectorielles)

Faciliter la lecture des continuités piétonnes et cyclistes depuis la voie Grévy vers le centre-ville, en passant par le Pont Roman, la passerelle des poètes, par le camping ou par la Prairie d'Assaut

Permettre la traversée du Doubs d'une rive à l'autre par une passerelle uniquement vouée aux piétons et cyclistes, ou par un système de navette fluviale électrique

Prévoir le remplacement de la passerelle du Prélot et requestionner sa localisation en fonction des projets situés de part et d'autre du canal du Rhône au Rhin

D.1.1.2. Permettre à tous les usagers de bénéficier des aménités de ces voies d'eau, tout en assurant leur cohabitation

Pérenniser la présence des activités nautiques, tout en en préservant le canal des Tanneurs plus propice à une déambulation piétonne apaisée

Questionner le devenir des pontons sur les voies d'eau

Réfléchir à l'implantation de guinguettes démontables en bord d'eau avec des matériaux et mobiliers qualitatifs et cohérents avec les aménagements urbains

Valoriser les vues sur les fronts urbains et sur les bâtis patrimoniaux

Le long du canal Charles Quint, pérenniser les berges naturelles et ripisylves de la rive droite, et valoriser sur le plan urbain la rive gauche

(Compléments et précisions dans les OAP sectorielles)

D.1.1.3. Requalifier certains espaces manquant aujourd'hui de qualité et de lisibilité

Aménager l'esplanade entre la médiathèque et le chemin du Rhône au Rhin : valorisation de l'enceinte urbaine, facilitation des liens avec le jardin du Vieux Château, l'EV6 et la médiathèque, apport d'une certaine présence végétale...

Donner un/des usage(s) aux espaces de part et d'autre de l'Est de la rue du Vieux Château

Requalifier le jardin Philippe en développant la biodiversité, qu'il s'agisse de la faune et de la flore

D.1.1.4. Valoriser les ouvrages hydrauliques (quais, écluses, ponts...)

Préserver l'ensemble des quais et perrés en pierre : jardin Philippe, abords du canal des Tanneurs, de l'amont jusqu'à l'aval, quai Pasteur, avenue de Lahr... (cf. OAP sectorielles)

Aménager en lieu de quiétude les deux espaces situés de part et d'autre de l'Est de la rue du Vieux Château, permettant ainsi d'appréhender plus globalement le chemin de l'eau par ses différents ouvrages dont le Moulin Neuf, les quais et leur calepinage...



D.1.1.5. Préserver les berges naturelles, et entretenir de manière sélective leur strate arborée

Conserver la diversité des essences végétales locales et des âges

Conserver des bois morts,

Mettre en valeur certains de points de vue

Utiliser des matériaux de sol perméables

Limiter la présence de mobiliers pour ne pas entraver le déplacement de l'eau dans ces secteurs plus sujets aux inondations

(cf. OAP paysage urbain et végétal)

D.1.1.6. Anticiper la pérennité des alignements d'arbres en bordure de certains canaux

Réfléchir aux essences végétales en lien avec le changement climatique et le développement de certaines maladies et pathogènes (cf. OAP thématique « paysage urbain et végétal »)

Procéder aux remplacements nécessaires des arbres morts ou sénescents

D.1.2. La gestion de la ressource en eau

D.1.2.1. Préserver les micro-nivellements de sols et notamment dans les cours privées

Conserver les pentes organisées pour guider les eaux de ruissellement vers un exutoire

Préserver les équipements de surface : grilles avaloirs, pierres taillées et pavages (en gouttière, guide d'eau, remontée de dalles...). Ils sont aussi utiles au patrimoine bâti dont ils sont des éléments modestes mais très typiques qu'à la gestion des eaux de ruissellement.



D.1.2.2. Favoriser les revêtements perméables pour permettre l'infiltration des eaux pluviales plutôt que l'évacuation par le réseau pluvial

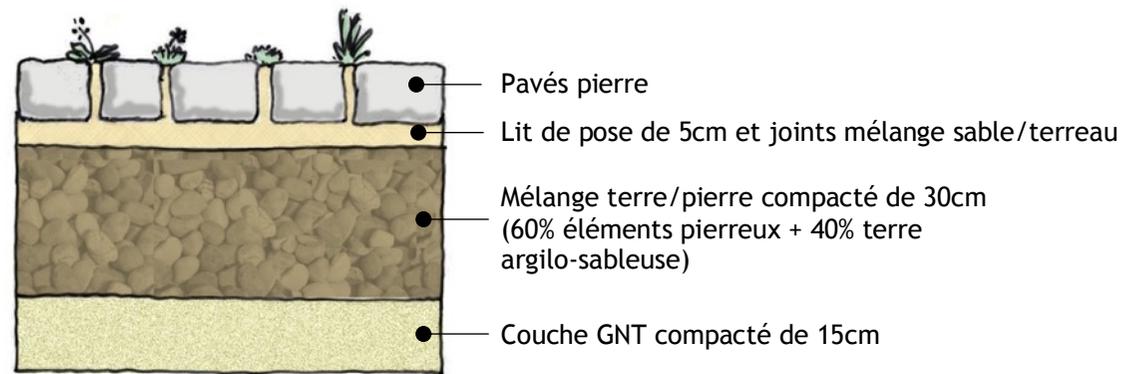
En fonction des espaces, imaginer la création de noues permettant l'infiltration des eaux pluviales

Développement des pavés enherbés. Ces principes peuvent être appliqués aussi bien en milieu urbain qu'en milieu naturel. Certaines techniques sont aussi très intéressantes pour traiter l'interface entre domaine public et domaine privé.

Pavés pierre avec joints enherbés



Coupe de principe des pavés avec joints enherbés



Gravillons



Dalles en béton avec joints enherbés



Galets



Stabilisé calcaire



D.1.2.3. Faire des choix d'aménagement paysager réduisant les besoins en eaux

Préférer les essences végétales peu exigeantes en arrosage. Une palette végétale est jointe aux OAP

Utiliser des techniques limitant l'évapotranspiration et donc l'arrosage : paillages naturels, utilisation des plantes couvre-sols et notamment en pieds d'arbres...

D.1.2.4. Permettre la récupération des eaux pluviales

Inciter l'installation d'équipements pouvant être dissimulés ou intégrés à une construction

Promouvoir les citernes en sous-sol / dans les caves

2 – MISES AU PRESENT DU PATRIMOINE DU BATI

A. EVOLUTION CONTEMPORAINE DU BATI

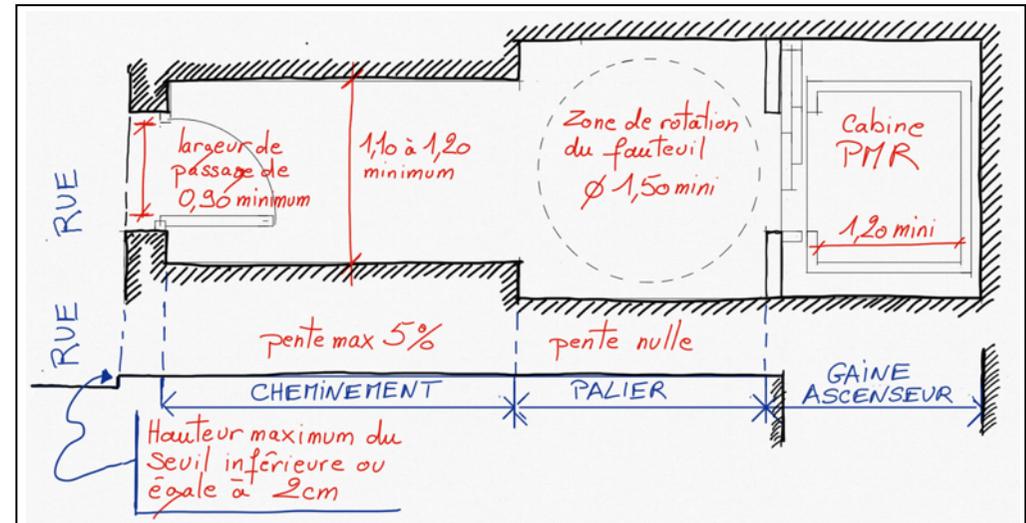
A.1. Accessibilité des rez-de-chaussée

Le vieillissement de la population et la nécessité de développer l'attrait en centre-ville de populations de catégories supérieures ou de familles avec enfants en bas âges suppose un accès facilité dans les étages supérieurs.

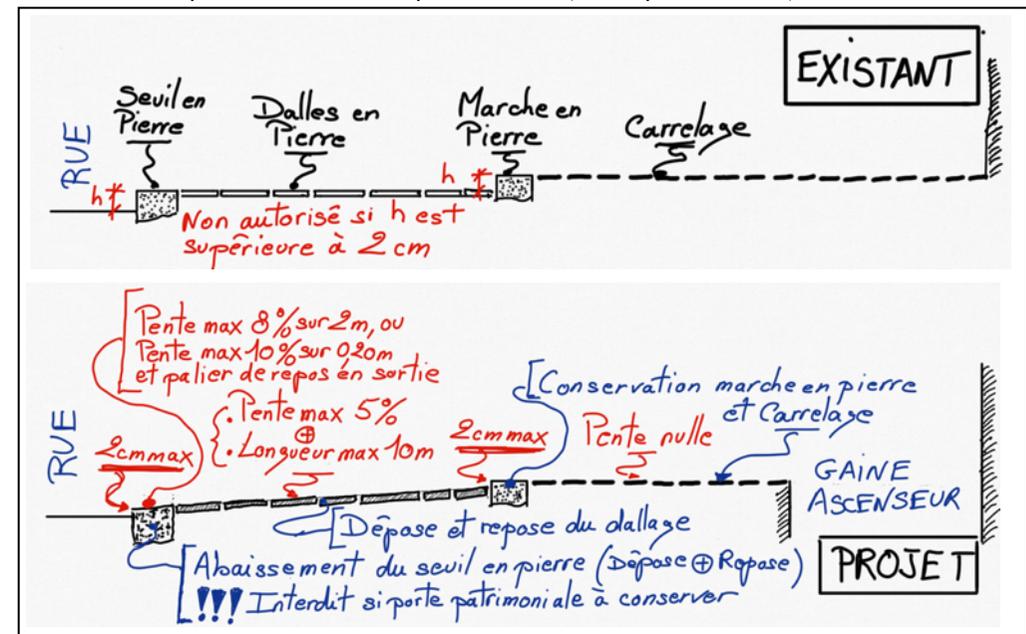
Afin d'améliorer les conditions de vie des occupants déjà en place en favorisant leur maintien dans le logement le plus longtemps possible mais aussi pour répondre aux demandes des ménages souhaitant venir vivre en centre-ville, les améliorations proposées devront favoriser l'adaptation des logements, et surtout les accès à ces logements, tout en préservant les caractères patrimoniaux des immeubles.

La création d'un ascenseur à l'intérieur du volume bâti peut-être envisagé si :

- Les cheminements au rez-de-chaussée, depuis la rue jusqu'au palier d'accès à l'ascenseur, ainsi que les paliers au droit de chaque étage desservi, respectent les règles d'accessibilité PMR (largeur des accès et des cheminements, zones de rotation du fauteuil, pentes des cheminements, ...), voir le rappel des Normes en figure 1 ci-contre.
- En cas de présence de dallage en pierres ou de carrelage en carreaux de terre cuite, ainsi que dans le cas de marches isolées ou de seuils en pierres, les cheminements respectent ou reproduisent les revêtements de sol existants et conservent les traces des ressauts.
- Les ouvrages existants en maçonnerie ou en bois comportant des éléments participant à la lecture de l'histoire de l'immeuble (linteau ou pieds droits de baies sculptés, garde-corps ouvragés, vantail de porte ancienne, ...) sont conservés le long du cheminement créé, sur les coursives ou sur les paliers, sans altération.
- Installée dans le volume bâti de l'immeuble, la trémie ou le chevêtre de la cage ne sectionne pas les poutres maitresses des planchers, ne perce pas de voutes en pierres, ne sectionne ni le limon de l'escalier, ni les emmarchements en pierres.
- Les trémies ou les chevêtres sont réalisés en assemblages de bois qui reprennent, si elles existent, les solives des plafonds à la française.



Conditions minimales normatives d'un accès PMR (en plan ci-dessus), avec principes d'exécution en présence d'éléments patrimoniaux (en coupe ci-dessous)



- La cage créée à l'intérieur du volume bâti de l'immeuble n'est pas accolée à une des façades donnant sur la cour ou la courette, sauf si cette façade est aveugle, sur toute sa hauteur, dans la zone d'accolement.
- Ni la cage, ni les machineries de l'ascenseur, ne dépassent le volume du toit sous lequel elles sont situées.

A.2. Préservation des sous-sols

La plupart des immeubles Dolois possèdent un niveau de caves en sous-sol, souvent de grandes dimensions, accessibles : soit depuis l'intérieur des immeubles, soit depuis la rue par des trappons, soit d'un accès mixte –intérieur et extérieur–. Le plus souvent, les caves accessibles par l'intérieur sont utilisées comme rangement, stockage, alors que celles accessibles uniquement par l'extérieur sont laissées à l'abandon, les trappons donnant sur la rue étant généralement en mauvais état et peu sécurisés. C'est souvent dans les caves, voutées en très grande majorité, que l'on retrouve les traces archéologiques du bâti et l'on peut présupposer de leurs utilisations antérieures. Ces témoins de l'histoire locale tant au niveau de l'architecture que pour la connaissance des occupations humaines successives du site doivent être maintenus en état, ne serait-ce que pour assurer le bon état sanitaire du bâti (désordres des maçonneries, affaissements, fractures), mais aussi dans un objectif de modération des températures des rez-de-chaussée des immeubles.

Lors des projets d'aménagement des immeubles (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) il est important de respecter les quelques principes suivants.

- Veiller à maintenir les dispositifs de ventilation des caves en préservant les soupiraux existants et/ou les aérations dans les trappons extérieurs, afin de créer un flux d'air permettant de garantir l'assèchement des sous-sols, avec au minimum deux aérations,
- Préserver les dispositifs d'accès (emmarchements, trappons, ...) pour permettre les visites d'entretien et les interventions pour travaux,
- Faciliter l'assèchement des sols d'assise en maintenant, pour les sols en terre battue, ce type de revêtement ce qui évite les remontées capillaires dans les murs, et, pour des questions pratiques, il est possible d'étaler sur ces sols une couche de gravier.

B. CONFORT DU BÂTI ANCIEN

B.1. Adaptation thermique des bâtiments

Les immeubles de Dole sont faits pour assurer un bon confort thermique pendant les étés très chauds autant que pendant les hivers très froids. Cela détermine, en partie, la forme et l'aspect des immeubles.

Ainsi pour la préservation du patrimoine et le confort thermique des constructions, certaines caractéristiques doivent être conservées.

Pour lutter contre la chaleur il convient de garder les cours non couvertes et les escaliers ouverts :

- Les immeubles très hauts entourant une cour de petite taille.
Pour ces bâtiments la fraîcheur est toujours présente en bas, dans la cour qui reste à l'ombre et profite du rayonnement des murs restés frais (mais jamais du rayonnement chaud du soleil). Cela s'estompe à mesure que l'on s'élève dans l'immeuble. La configuration « petite cour ouverte et immeubles hauts » est à conserver.
L'investissement, la construction, dans la cour n'a pas d'intérêt car cela engendrerait des pièces froides difficiles à ventiler. D'autre part, la couverture des cours par des verrières apporte un effet de four l'été qui limite la fraîcheur de la structure initiale.



DOLE (39) : Révision du PSMV

- Les escaliers et les coursives ouvertes sur l'extérieur participent du rafraîchissement des cours sur la totalité de la hauteur des bâtiments. Ils organisent l'ombrage et une circulation d'air. Les fermer nuirait à la régulation de fortes chaleurs dans les habitations.
- Sur les ouvertures et principalement les fenêtres, les volets persiennés permettent d'empêcher les rayons du soleil de frapper directement les vitrages et donc de stopper l'arrivée de chaleur dans les pièces, qui restent tout de même éclairées. Les persiennes laissent passer la lumière mais pas les apports solaires trop forts l'été. Elles doivent être conservées partout où elles sont présentes.

Pour lutter contre le froid, d'autres caractéristiques du bâti dolois sont à conserver :

- **La compacité** issue de la gestion économe de l'espace avec une densité importante assure une excellente inertie des bâtiments. La mitoyenneté des immeubles limite les surfaces en contact avec l'extérieur froid.
- **Les murs de pierres enduits sur les deux faces** assurent un bon confort thermique. Cela est dû à l'inertie créée et à la respirations naturelle des matériaux. Le décaoutage des murs réduit totalement les qualités thermiques des murs de pierre. Les enduits doivent impérativement être restaurés et confortés.
- **Les ouvertures (fenêtres en bois)** peuvent rester l'état ou être remplacées par des matériaux de qualité (autres que le bois). C'est l'étanchéité de la fenêtre qui prime en matière de confort thermique. Les fenêtres anciennes en simple vitrage peuvent être restaurées et conservées (les réparations et améliorations sont toujours possibles sur des fenêtres en bois pour obtenir une bonne étanchéité).
- **La pose de volets pleins intérieur** permet de conforter l'étanchéité de la fenêtre et éviter le rayonnement froid des vitrages la nuit. Ces volets intérieurs sont très complémentaires des persiennes extérieures. Ils améliorent également l'isolation phonique.



B.2. Gestion des apports de lumière

Conserver des apports de lumière.

Pour lutter contre la brume créée par la vallée du Doubs les bâtiments comportent de nombreux percements de grandes tailles.

Ainsi, les fenêtres de très grande taille en façade permettent un apport de lumière très important. Cela compose aussi l'élégance des façades doloises.

La taille de ces ouvertures, le pourcentage des surfaces vitrées, par rapport aux surfaces pleines etc... Tout cela est compatible avec un climat semi continental sous réserve que les fenêtres soient accompagnées de persiennes extérieures et de volets pleins intérieurs



B.3. Confort climatique des espaces ouverts et îlots de chaleur : cf. parties paysages urbains

C. GESTION DE LA FAUNE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE

C.1. Régularisation des populations de pigeons

Les pigeons sont la cause de nombreuses dégradations et / ou salissures. Leur population n'est actuellement pas régulée. Les Faucons Pèlerins de la collégiale ne peuvent pas suffire à limiter leur expansion.

Pour lutter contre leurs présence divers moyen sont utilisés : filets de protection, alignements de pics... ils sont peu esthétiques et pas toujours très efficaces.

Plusieurs procédés existent pour limiter la prolifération des pigeons et donc réduire leur nombre pour qu'ils ne soient plus une nuisance.

La solution la plus adaptée ici semble être les **pigeonniers contraceptifs** déjà éprouvés dans de nombreuses villes.

Ces pigeonniers peuvent prendre différents aspects



Le pigeonnier contraceptif permet de réguler le nombre de pigeons en agissant directement sur leur faculté à se reproduire. Cela évite de passer par la capture.

La contraception peut se faire physiquement ou chimiquement : soit en secouant les œufs, soit en stérilisant directement les pigeons à l'aide de graines contenant un principe actif.

(Voir OAP sectorielles pour leur possible localisation et forme qu'ils pourraient avoir à Dole)

C.2. Conservation des habitats de la faune protégées et préservation du patrimoine

Conserver les murs et autres éléments maçonnés des parcs et jardins dans leur configuration première c'est-à-dire avec un mortier léger et des appareils non jointoyés. Ces murs sont les habitats de nombreuse espèces (cf. parties paysages urbains)

Préserver les nids des hirondelles avec la pose de planchettes de protection. Dans le cas où les nids ont été détruits il est toujours possible de poser des nids préfabriqués.

